

FOIRE AUX QUESTIONS - RENOUELEMENT EN LIGNE- 2015

- 1- Comment je commence mon renouvellement en ligne?

Vous devez cliquer sur le lien envoyé par courriel le **27 février**, dont l'objet est: **OTPQ-cotisation professionnelle 2015-2016**.

- 2- J'essaie d'aller dans la section des membres sur le site web de l'Ordre pour procéder à mon renouvellement, mais je ne sais pas où aller?

Le renouvellement ne se fait pas à même la section des membres sur le site web. Il se fait à partir du lien que nous vous avons fait parvenir par courriel et qui vous permet d'accéder à votre fiche personnelle.

- 3- Comme à chaque année, je désire renouveler en postant un chèque ou bien un spécimen de chèque (pour prélèvements bancaires). Le renouvellement en ligne n'est donc pas pour moi?

Faux. Lorsque vous serez arrivé à la **page 6** du renouvellement en ligne, sélectionnez votre mode de paiement **imprimez la page** et agrafez-y votre chèque, puis postez le tout à l'adresse indiquée au bas de la page 6 du formulaire.

Un seul versement : votre chèque doit être daté au plus tard au **1^{er} avril 2015**.

Prélèvements bancaires : les paiements seront prélevés le 10^e jour de chaque mois d'avril à janvier. Joindre un nouveau spécimen à chaque année.

- 4- Le renouvellement qui me concerne se termine à cette étape?

Non. Il est nécessaire de vous rendre jusqu'à la dernière étape pour « soumettre » votre renouvellement. Il sera alors enregistré et vous n'aurez plus qu'à poster la copie de la page 6 accompagnée de votre paiement à l'adresse indiquée au bas de la page 6.

- 5- Est-ce que je peux imprimer ma fiche une fois que j'ai complété et soumis mon renouvellement ligne?

Non. Si vous désirez garder une copie de votre fiche de renouvellement pour vos dossiers, imprimez-la avant de la « soumettre ».

6- J'ai combien de temps pour compléter mon renouvellement?

Par mesure de sécurité, l'application se fermera si vous passez 15 minutes sur une même page.

7- Si l'application se ferme avant que j'aie pu terminer mon renouvellement ou si je dois arrêter momentanément mon renouvellement; est-ce que je pourrai retourner dans ma fiche?

Oui, tant que vous n'avez pas complété le processus et « soumis » le document. Cependant, une fois complétée (soumis), vous ne pourrez plus retourner dans votre fiche.

8- Quand le document s'ouvre, qu'est-ce que je dois écrire?

Vous mettez à jour les informations qui s'y trouvent. Si ces informations sont exactes, vous pouvez passer à la page suivante.

9- Je veux indiquer le nouvel employeur pour qui je travaille, mais son nom n'apparaît pas dans votre base de données?

Vous devez alors cliquer sur le (?). Une fenêtre s'ouvrira et vous cliquez sur le mot **courriel** (écrit en bleu) votre outlook s'ouvrira avec l'adresse du destinataire. Vous pourrez inscrire les coordonnées de cet employeur et envoyer le courriel.

10-C'est toujours le nom de mon ancien employeur qui apparaît, et ce, même si j'ai inscrit mes nouvelles coordonnées d'emploi?

C'est normal. Poursuivez à l'autre étape quand même. Le préposé à l'entrée des données mettra à jour ultérieurement les nouvelles coordonnées de votre emploi et vous recevrez une confirmation par courriel.

11-J'ai changé de statut, mais je n'arrive pas à l'indiquer dans ma fiche?

C'est normal. Vous devez obligatoirement soumettre une preuve par écrit au siège de l'Ordre qui autorisera le nouveau statut. Dans un tel cas, procédez comme expliqué aux numéros 2 et 3 (paiement par chèque ou spécimen de chèque) en plus de vous assurer d'inclure à votre envoi postal une preuve écrite de ce changement de statut. (Cela peut être une déclaration solennelle).

12-Je veux payer par carte de crédit la somme prévue pour un autre statut, mais je n'y arrive pas?

C'est normal. Vous ne pourrez payer en ligne (par carte de crédit) **que la somme rattachée au dernier statut inscrit à votre dossier**. Pour changer le statut suivre les instructions indiquées à la question 11.

13-Lorsque vient le moment de compléter le paiement par carte de crédit on me demande à nouveau de m'identifier?

Oui. Par mesure de sécurité l'application Paiement Optimal (Netbank), créée par Desjardins, vous demandera de vous identifier et vous demandera certaines coordonnées.

14-Vais-je recevoir une confirmation de mon renouvellement?

Oui. Le système enverra une confirmation de renouvellement. De plus, si vous avez payé par carte de crédit, Paiement Optimal (Netbanx) enverra une confirmation de paiement.

15-À quel moment vais-je recevoir ma carte de membre 2015 et mon reçu d'impôt pour l'année 2015?

Comme à chaque année, à la fin avril - début mai 2015.

Attention! Le reçu d'impôt est la partie détachable (haut) de votre carte de membre.

Pour toute question veuillez communiquer au 1-800-561-3459 poste 105 OU encore écrire à cotisation@otpg.qc.ca